



Poitiers le 9 février 2016

DECLARATION LIMINAIRE CTS SPIP 86

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Nous sommes une fois encore consternés par votre conception du dialogue social. Il ne suffit pas de le clamer à tout vent ce dialogue social, il faut le mettre en acte. Et le mettre en acte, ça commence d'abord par :

- Respecter les délais de convocation prévus par les textes ;
- Envoyer les documents en temps voulu ;
- Tenir un CT avec désignation du secrétaire adjoint ;
- Transmettre les PV signés et dans le délai de transmission d'un mois ;
- Informer les OS des suites données aux délibérations ;
- Convoquer un CT en transmettant des propositions concrètes ;
- Former convenablement le ou la secrétaire de séance.

Au dernier CT, le 21 juillet 2015, vous vous étiez engagés à :

- Présenter une correction du règlement intérieur pour mettre en place un relevé de décision qui pourrait être communiqué à tous les personnels, qu'en est-il ?
- Le PV du CT du 19 mai 2105 devait être retravaillé et re soumis aux organisations pour observation, qu'en est-il ?

- Interroger la DISP sur les modalités d'astreinte PSEM de l'agent PSE, qu'en est-il ?
- Présenter un bilan à l'issue des revues de dossier pour en tirer des conclusions et faire des ajustements, qu'en est-il ?
- Réaliser dans le service une enquête sur les risques psycho-sociaux par la diffusion d'un questionnaire aux agents en août 2015 pour analyse en septembre, qu'en est-il ?
- Améliorer les modes de communication tant avec le MO que le MF en vous, nous vous citons, « organisant en conséquence », qu'en est-il ?
- Recevoir les agents qui en font la demande pour tenir compte de leurs difficultés et ajuster leurs conditions de travail à leurs possibilités réelles et aux objectifs du service, qu'en est-il ?

Force est de constater que les sujets de fond sont sans cesse parasités par la forme non respectée. Avez-vous peur à ce point de parler du fond que vous l'éluiez? Nous ne vous ferons pas l'affront de mettre en cause la compétence de l'équipe de direction, mais sachez que non seulement les OS qui siègent aujourd'hui mais aussi la grande majorité des agents du SPIP se posent désormais la question en ces termes.

Sinon comment expliquer qu'il faille sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier en vous forçant la main, en menaçant de boycotter le CT, voire en faisant appel à la DISP en dernier ressort.

Oui, la question de la confiance est plus que jamais posée dans ce SPIP. Elle est à la mesure du mépris que vous affichez en ne répondant pas aux questions, en les reportant de CT en CT, en ne respectant pas les règles du dialogue social.

Nous ne pouvons plus continuer à vous demander des audiences syndicales pour traiter des difficultés soit disant individuelles des agents, alors qu'elles relèvent principalement des organisations de travail.

Vous pouvez toujours faire des gorges chaudes avec des plans de réduction des risques psycho-sociaux, qu'au demeurant nous attendons toujours, nous avons la preuve qu'il s'agit bien là de risques psycho-organisationnels créés de toute pièce par - dans le meilleur des cas- votre incompetence managériale, -et dans le pire -, votre indifférence.

Attendez vous qu'un incident grave dans le service vous contraigne, un jour, à vous expliquer devant un tribunal pour réagir ?